

Ministère du procureur général

Document d'information sur le budget des dépenses 2015-2016

Ministère du procureur général

Novembre 2015



ISSN 2369-2243

This document is also available in English.

Table des matières

Sautez au contenu

Retour au haut

Partie 1 - Plan public 2015-2016

Organigramme

Lois administrés par le ministère du Procureur général

Organismes, conseils et commissions qui relèvent du ministère

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2015 2016

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit 2015 2016

Rapport annuel 2014-2015

Tableau 3 : Dépenses ministérielles 2014 2015

Partie 1 - Plan public 2015-2016

Examen, renouvellement et réorganisation des programmes 2015 2016

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère du Procureur général est chargé d'offrir un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins des diverses communautés de la province. Le ministère s'efforce de gérer le système de justice d'une façon novatrice, durable et adaptée qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

Il emploie quelque 8 000 personnes qui travaillent dans les tribunaux criminels, civils et de la famille, à la Cour des petites créances et dans les organismes du ministère. Ces personnes intentent des poursuites contre les criminels et fournissent des services aux victimes, du soutien aux personnes vulnérables et des services juridiques au gouvernement.

Le travail du ministère est, en grande partie, non discrétionnaire et axé sur la demande. Les principales fonctions du ministère lui permettent de jouer un rôle fondamental dans le soutien de la population ontarienne.

Le ministère du Procureur général en chiffres :

- Quelque 8 000 employés
- **1 700** avocates et avocats
- Applique quelque **150** lois
- Gère **600** magistrats dans toute la province
- 166 tribunaux contenant environ **775** salles d'audience

Ces fonctions sont les suivantes :

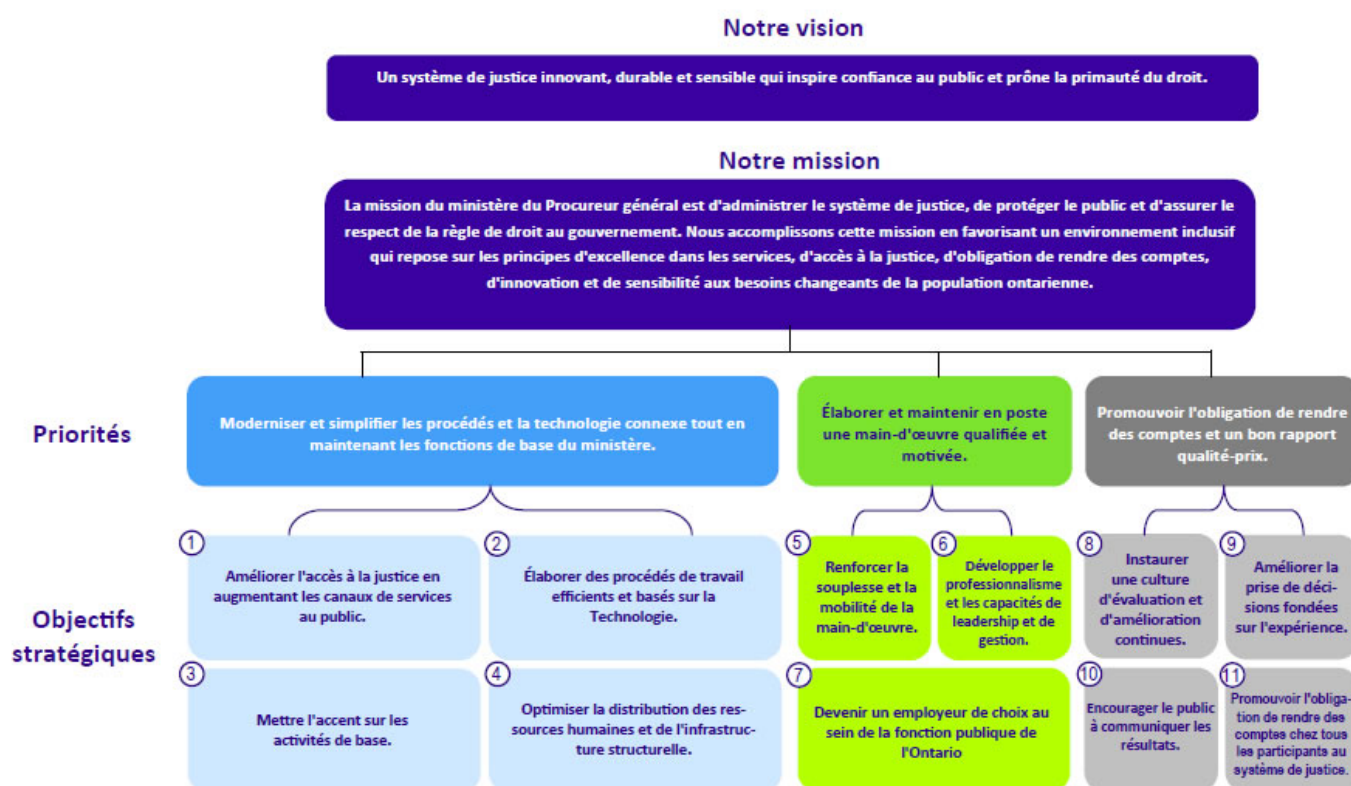
- Assure la supervision de **6** organismes non décisionnels et de **18** tribunaux décisionnels

- **Poursuites criminelles** : L'une des principales responsabilités du ministère est de faire respecter la primauté du droit dans le cadre de poursuites criminelles. Il s'agit d'un service essentiel non discrétionnaire. Sans la primauté du droit, ni la sécurité publique ni l'efficacité du gouvernement ne sont possibles. Uniquement au cours du dernier exercice, plus de 215 000 affaires criminelles ont été portées devant des tribunaux de l'Ontario.
- **Administration des tribunaux** : Les différends découlant de plusieurs centaines de lois et règlements provinciaux et fédéraux, de la common law ainsi que de la Constitution sont tranchés devant les tribunaux de l'Ontario. La prestation de services aux tribunaux est aussi prévue par les lois et les règles de procédure provinciales. En plus des affaires criminelles susmentionnées, les tribunaux de l'Ontario traitent environ 139 000 affaires civiles et quelque 72 000 affaires en droit de la famille.
- **Services juridiques au gouvernement** : Le ministère soutient la procureure générale dans son rôle de première conseillère juridique de la Couronne, notamment à titre de principale représentante et conseillère juridique de la Couronne ainsi que de gardienne des intérêts du public dans les affaires juridiques. De plus, il offre des services juridiques spécialisés et stratégiques en matière de droit civil (des droits des peuples autochtones aux droits environnementaux, des droits constitutionnels aux droits d'entreprises ou commerciaux, et des droits afférents à l'assurance-maladie aux droits de la personne).
- **Soutien aux victimes et aux personnes vulnérables** : La Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables du ministère est responsable des programmes et des services qui viennent en aide aux victimes d'actes criminels et aux personnes vulnérables. Services aux victimes – Ontario offre une vaste gamme de soutiens et services essentiels qui aident les personnes ayant vécu des traumatismes, y compris ceux liés à un homicide, une voie de fait, un cas de violence familiale, une agression sexuelle, un mauvais traitement à l'égard des personnes âgées et un crime haineux, ou encore les personnes qui en ont été victimes. Le Bureau de l'avocate des enfants représente plus de 20 000 enfants et jeunes des quatre coins de la province dans divers domaines du droit, y compris les instances relatives à la protection de l'enfance, les différends en matière de droits de garde et de visite d'enfants ainsi que les questions de successions et les contentieux civils, et s'assure que l'opinion des enfants est prise en compte dans le processus judiciaire. De plus, le Bureau du tuteur et curateur public agit à titre de tuteur de biens et de curateur, prend des décisions relatives au traitement médical, gère les successions et offre des services juridiques aux adultes frappés d'incapacité mentale qui n'ont pas d'autre personne disposée à agir en leur nom ou capable de le faire.
- **Élaboration de politiques** : Le ministre est responsable de plus de 140 lois qui orientent et régissent la vie civique, professionnelle et familiale d'Ontariennes et d'Ontariens tout en soutenant le programme stratégique et législatif du gouvernement.
- **Relations avec les Autochtones** : Par l'entremise de la Division de la justice pour les Autochtones, dans une optique de rapprochement, le ministère s'efforce d'établir des relations solides, positives et respectueuses avec les communautés autochtones de l'Ontario. La division supervise les programmes

existants et dirigera l'élaboration de nouveaux programmes et services qui visent à aider les Autochtones à s'orienter dans le système de justice et à traiter les questions relatives à la justice pour les Autochtones.

- **Supervision des organismes et des tribunaux :** Le ministère est responsable de six organismes de réglementation et opérationnels de premier plan ainsi que de 18 tribunaux décisionnels. La Division des relations avec les organismes et les tribunaux exerce auprès du ministère un leadership stratégique en ce qui a trait aux questions touchant les organismes et les tribunaux et met l'accent sur les relations et la gouvernance de manière à assurer l'équilibre entre la surveillance et la responsabilisation.

Plan stratégique du ministère



En 2015-2016, le ministère continuera la mise en œuvre de son plan stratégique quinquennal (2014 à 2019) et définira des stratégies pour atteindre ses objectifs à long terme. Le plan stratégique contribue à faire en sorte que tous les employés tendent vers des buts communs à long terme, peu importe la division pour laquelle ils travaillent, leur emplacement et leur poste.

Le plan stratégique du ministère vise ce qui suit :

- modernisation et rationalisation;
- décisions fondées sur les preuves;
- optimisation des ressources;

- viabilité financière par l'utilisation stratégique de ressources limitées;
- excellence du service à la clientèle;
- main-d'œuvre stimulée et soutenue;
- infrastructure judiciaire viable.

Le ministère a fondamentalement modifié son approche et concentre désormais ses efforts sur les projets progressifs, ciblés et qui répondent aux attentes des usagers des tribunaux et du public. En 2015-2016, le ministère mettra en œuvre de nombreuses initiatives visant à atteindre ces objectifs.

Modernisation et rationalisation

Bureau de l'innovation : En 2014, le ministère a ouvert le Bureau de l'innovation avec comme mandat de mener une action coordonnée et progressive en vue de la modernisation du système de justice. En 2015-2016, le Bureau de l'innovation continuera de travailler avec les divisions et d'autres partenaires du secteur de la justice pour mettre en œuvre de nombreuses initiatives visant à améliorer la façon dont nous faisons affaire et à veiller à ce que le système de justice soit réceptif, accessible et près des gens.

Stratégie Ensemble, vers un meilleur système de justice : À la fin de 2014, la procureure générale a lancé une stratégie complète pluriannuelle appelée *Ensemble, vers un meilleur système de justice*, qui vise à rendre le système de justice plus simple, plus rapide, moins coûteux et plus accessible pour toute la population ontarienne. La stratégie confirme l'engagement du ministère à travailler avec ses partenaires du secteur de la justice d'une façon nouvelle et plus collaborative.

Au départ, la stratégie mettra l'accent sur les points suivants :

- Veiller à ce que les procédures judiciaires soient plus rapides et à ce que le système de justice soit plus simple;
- Établir un système intégré qui permet aux participants et aux partenaires du secteur de la justice de partager et d'obtenir l'information dont ils ont besoin;
- Permettre aux participants à la justice familiale de recourir facilement à la médiation et à d'autres formes de règlement extrajudiciaire des différends dans le but d'éviter les procédures judiciaires, et veiller à ce qu'ils obtiennent facilement les services de soutien et les renseignements dont ils ont besoin;
- Assurer un soutien plus efficace aux personnes ayant des troubles de la santé mentale qui entrent en contact avec le système de justice pénale, y compris aux étapes de la mise en liberté sous caution et du prononcé de la peine.

Projet de partage des locaux pour les tribunaux décisionnels : Le ministère poursuivra son projet visant le regroupement de 18 de ses tribunaux décisionnels de Toronto qui se classent dans trois catégories (Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario; Tribunaux de justice sociale Ontario;

Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario) dans un immeuble public situé au 25, rue Grosvenor. L'initiative, qui se poursuivra en 2016-2017, vise à aider le ministère à atteindre ses objectifs de modernisation du système de justice administrative, d'offre de services à la clientèle mieux coordonnés et harmonisés, d'amélioration de l'accès à la justice et d'accroissement de l'efficacité opérationnelle. La réduction des locations auprès de tiers permettra de réduire les coûts d'ensemble.

Décisions fondées sur les preuves

Direction de l'analytique : Pour soutenir le ministère dans son initiative de modernisation et la réalisation de ses principales activités, la Direction de l'analytique a spécialement été créée au sein de la Division de la gestion des services ministériels. Cette direction réunit les experts en matière de programmes du ministère, les analystes de gestion et les spécialistes de la technologie de l'information de la Division des services technologiques pour la justice dans le but de renforcer les capacités d'analyse intégrée des données permettant de mesurer les résultats et d'améliorer les prises de décisions. La création de cette ressource a permis d'améliorer sa capacité à évaluer les programmes et à prendre des décisions fondées sur les preuves.

Optimisation des ressources et viabilité financière

Consultation sur la *Loi sur les infractions provinciales* : Dans le cadre de sa priorité visant à offrir un système de justice durable et adapté, le ministère du Procureur général met en œuvre de nombreuses initiatives faisant la promotion de l'accès à la justice, de l'optimisation des ressources et de la viabilité à long terme. Le ministère envisage par exemple d'instaurer un système administratif en ligne de traitement de pénalités pour certaines accusations qui relèvent actuellement de la *Loi sur les infractions provinciales*, y compris les infractions à la circulation. Un grand nombre de ces infractions est reçu chaque année, ce qui requiert la mobilisation de ressources judiciaires aussi nombreuses que coûteuses. Le fait de traiter les questions moins complexes au moyen d'un système administratif en ligne nous permettrait d'utiliser les ressources des tribunaux de façon plus efficace. En mars 2015, le ministère a publié un document de consultation publique en ligne pour étudier ces éventuels changements avec les usagers des tribunaux, les intervenants municipaux et ceux du secteur de la justice ainsi que le public. Le ministère examine et analyse actuellement les demandes et détermine les prochaines étapes.

Aide immédiate aux victimes – Ontario : Le 1^{er} avril 2015, le ministère a lancé un nouveau programme appelé *Aide immédiate aux victimes – Ontario*, qui vise à moderniser le soutien offert aux victimes d'actes criminels et de circonstances tragiques. Ce programme remplace trois programmes existants et offre, en plus des services déjà offerts, un soutien amélioré comme l'évaluation complète des besoins pour les victimes vulnérables. Le financement existant des trois programmes précédents a été réaffecté au nouveau programme et redistribué conformément à la demande de services. Cette modernisation fait partie de l'engagement du ministère à offrir des services rapides et efficaces aux personnes dans le besoin.

Excellence du service à la clientèle

Mise à niveau du site Web Lois-en-ligne : Au cours de la dernière année, le ministère s'est engagé dans un processus de mise à niveau du site Web Lois-en-ligne (la base de données qui contient l'ensemble de droit de l'Ontario) afin de faciliter la recherche d'information sur les lois qu'il contient et d'améliorer l'expérience utilisateur globale. En 2015, le ministère a lancé la nouvelle version officielle du site Lois-en-ligne, qui offre de nombreuses fonctions clés améliorées tout en continuant d'offrir ses fonctions essentielles existantes, comme celles d'impression et de téléchargement. Le nouveau site offre : une navigation simplifiée entre les documents apparentés; une fonction de recherche simple et rapide; un aspect et une convivialité épurés; des renseignements d'aide simplifiés. De plus, le nouveau site est plus facilement accessible à tous, y compris ceux qui utilisent des lecteurs d'écran. Ce changement regroupe davantage d'information en ligne en un seul endroit pour en faciliter et accélérer l'utilisation.

Dépôt en ligne : En 2014, le ministère a lancé un projet pilote de six mois afin d'examiner les possibilités de déposer certaines formules de la Cour des petites créances et de payer les droits de dépôt en ligne. Le projet a initialement été mis en œuvre à Brampton, Oshawa, Ottawa et Richmond Hill, mais a plus tard été élargi pour inclure la Cour des petites créances de Toronto. Après le succès du projet pilote de 2015, le ministère a lancé le programme à l'échelle de la province, offrant aux usagers des tribunaux une façon rapide, facile et pratique de déposer, à tout moment de la journée, une réclamation relativement à certaines questions sans avoir à se présenter devant un tribunal. Le ministère continuera de surveiller et d'évaluer ce programme et notre gamme complète de services pour s'assurer que le système de justice est accessible et adapté aux besoins de ceux qui y ont recours.

Main-d'œuvre stimulée et soutenue

Sondage sur la participation des employés : Comme mentionné dans le plan stratégique du ministère, nos employés sont la clé de notre succès. Le ministère tient à continuer de mobiliser une main-d'œuvre hautement qualifiée et motivée composée de gens passionnés et travailleurs. En 2014, 4 684 employés du ministère (plus de 58 % des employés du ministère du Procureur général) ont fait part de leurs expériences de travail au sein de l'organisme dans le cadre du Sondage des employés de la fonction publique de l'Ontario. Ce taux de réponse au sondage est supérieur à celui de 2011. Le sondage a permis de faire état de nombreux résultats positifs et de mettre en évidence des aspects pour lesquels les employés se sont dits satisfaits des mesures de participation du ministère, comme les initiatives d'orientation et de mentorat ainsi que les séances de discussion ouverte. De plus, il a permis de définir des secteurs à améliorer en priorité, y compris l'avancement professionnel, les obstacles au rendement, la communication organisationnelle et la reconnaissance. En 2015, les équipes de direction du ministère et de la Division mettront l'accent sur l'amélioration de ces secteurs et d'autres, à mesure que nous nous efforçons de devenir un employeur de choix au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Infrastructure durable du secteur de la justice

Harmonisation organisationnelle : Pour atteindre la viabilité et le succès à long terme, il est primordial de s'assurer que l'organisation est adéquatement harmonisée pour permettre l'exécution de son mandat. En prévision de 2015-2016, nous avons apporté des changements essentiels à la structure de notre ministère :

- Le 1^{er} avril 2015, le ministère nomme Kimberly Murray sous-procureure générale adjointe qui dirigera la Division de la justice pour les Autochtones, récemment créée. Cette division, en collaboration avec les Autochtones, créera de nouveaux programmes et services destinés à aider les Autochtones dans le système de justice de l'Ontario, tout en orientant la réponse du gouvernement au rapport de l'honorable Frank Iacobucci de 2013 intitulé *La représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario*.
- Le ministère a regroupé les fonctions de gestion de la responsabilisation et des relations de ses organismes et tribunaux de réglementation, opérationnels et décisionnels en une seule division, soit la Division des relations avec les organismes et les tribunaux. Ce changement centralise l'expertise des organismes et des tribunaux en plus de créer un point de contact clair pour le public, les intervenants et les comités de surveillance des organismes centraux.
- La Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels de l'Ontario s'est jointe au groupe de tribunaux décisionnels des Tribunaux de justice sociale Ontario. Cette décision permettra à la Commission de puiser dans davantage de ressources, comme le personnel des services juridiques et les possibilités de formation internes, pour améliorer sa capacité décisionnelle tout en maintenant son indépendance décisionnelle.

Aide juridique : Le ministère continuera de réaliser d'importants investissements afin d'élargir l'accès à l'aide juridique. Dans son budget de 2014, l'Ontario s'engageait à accroître le seuil d'admissibilité financière à l'aide juridique de 6 % par année, et ce, sur trois ans. Le 1^{er} avril 2015, ce seuil a encore augmenté de 6 %. C'est la deuxième hausse depuis la mise en œuvre de notre stratégie, ce qui représente un investissement de 31,5 millions de dollars pour 2015-2016. Lorsque la stratégie sera intégralement mise en œuvre, un million d'Ontariennes et d'Ontariens à faible revenu de plus seront admissibles à des services d'aide juridique, ce qui fera plus que doubler le nombre de personnes actuellement admissibles.

Palais de justice de Toronto : Le ministère met à exécution son plan de construire un nouveau palais de justice moderne et accessible à Toronto. Dans le cadre de ce plan, nous regrouperons certains des tribunaux établis dans la ville, ce qui réduira les coûts et améliorera l'efficacité. Pour mieux servir la population de Toronto, le nouveau palais de justice réunira les programmes et les services de justice en un seul endroit. Parmi ces programmes et services, citons le traitement de la toxicomanie, les affaires autochtones, les tribunaux pour les jeunes et les personnes ayant des troubles mentaux ainsi que le soutien aux victimes. Le ministère et Infrastructure Ontario en sont au tout début du processus de planification. À l'heure actuelle, les tribunaux à inclure dans le nouveau palais de justice n'ont pas encore été choisis.

Palais de justice de Brampton : Nous réalisons aussi d'importants investissements dans le palais de justice de Brampton, puisque l'accroissement de la population continue d'exercer des pressions sur l'installation. Le ministère s'est engagé à construire une annexe permanente au palais de justice. Celle-ci comprendra deux étages de tribunaux et quatre autres étages qui seront construits afin de répondre à l'éventuelle charge de travail.

Organigramme

This is a text version of an organizational chart for the Ministry of Government Services as of October 9, 2015. The chart shows the following hierarchical structure with the top level assigned to the Attorney General.

1. Procureure générale - Madeleine Meilleur

1.1. Sous-procureur général - Patrick Monahan

1.1.1. Groupe de trois avocates auprès du sous-procureur général

1.1.1.1. Attachée de direction et avocate auprès du sous-procureur général (I) - Marie Irvine

1.1.1.2. Avocate auprès du sous-procureur général (I) - Jane Marshall

1.1.1.3. Avocate auprès du sous-procureur général (I) - Linda Shin

1.1.2. Sous-procureure générale adjointe, Services aux tribunaux - Lynne Wagner

1.1.2.1. Directrice générale de la modernisation (I) - Lynn Norris

1.1.2.2. Directeur de l'aplanification interne (I) - Brian Garrah

1.1.2.3. Directrice du soutien à la Division (I) - Sheila Bristo

1.1.2.4. Groupe de sept directeurs de l'administration des tribunaux

1.1.2.5. Toronto - Beverly Leonard

1.1.2.6. Centre-Est - Sarina Kashak

1.1.2.7. Est - Danielle Manton

1.1.2.8. Centre-Ouest - Pauline Mousticalis

1.1.2.9. Ouest - Samantha Poisson

1.1.2.10. Nord-Est - Cathy Kulos

1.1.2.11. Nord-Ouest - Jo Dee Kamm

1.1.3. Directrice des politiques et des programmes relatifs à la LIP et au droit criminel - Diana Hunt

1.1.4. Directrice des politiques et des programmes en matière de droit civil et de la famille (I) - Vaia Pappas

1.1.5. Avocate directrice, Cour de justice de l'Ontario (CJO) - Lori Newton

1.1.6. Avocate principale, Cour d'appel (I) - Alison Warner

1.1.7 . Avocate directrice, Cour supérieure de justice - Roslyn J. Levine

1.1.8 . Directeur, Stratégie de modernisation du système de justice pénale - Michael Waby

1.2 . Sous-procureur général adjoint, Droit criminel - James Cornish

1.2.1 . Directrice, centre de gestion des opérations stratégiques (SGOS) - Tammy Browes-Bugden

1.2.2 . Directeur, Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel - Howard Leibovich

1.2.3 . Directeur, Lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu - Fred Braley

1.2.4 . Directeur, Initiatives stratégiques pour les procureur(e)s de la Couronne - Mark Saltmarsh

1.2.5 . Directeurs, Enquêtes importantes - James M. Stewart

1.2.6 . Groupe de six directeurs des services des procureurs de la Couronne

1.2.6.1 . Toronto - Andrew Locke

1.2.6.2 . Centre-Est - John Sotirakos

1.2.6.3 . Est - Hilary McCormack

1.2.6.4 . Centre-Ouest - Lowell Hunking

1.2.6.5 . Ouest - Lowell Hunking

1.2.6.6 . Nord - John Luczak

1.3 . Directrice des communications - Marianne Summers

1.4 . Sous-procureure adjointe, Services juridiques - Malliha Wilson

1.4.1 . Directeur, Bureau des avocats de la Couronne – Droit Civil - Troy Harrison

1.4.2 . Avocat en chef, Droit constitutionnel - Michel Hélie

1.4.3 . Directrice, Direction des services de soutien aux services juridiques (I) - Suzanna Birchwood

1.4.4 . Directeur de portefeuille (Serv. gouv/sociaux) - David Costen

1.4.4.1 . Groupe de six Directeurs, Services juridiques

1.4.4.1.1 . EDU/MFCU - Prabhu Rajan

1.4.4.1.2 . MACICI & MSGCSC - Fateh Salim

1.4.4.1.3 . TBS - Sean Kearney

1.4.4.1.4 . MFO - Michael Waterston (I)

1.4.4.1.5 . MEN & MDEEI/MRI - Carlyn Calwell

1.4.4.1.6 . MAML - Joanne Daview

1.4.5 . Directrice de portefeuille (Serv. publics locaux/directs) - Julia Evans (I)

1.4.5.1 . Groupe de sept Directeurs, Services juridiques

1.4.5.1.1 . RCAI - Tom Schneider (I)

1.4.5.1.2 . BOF - Shannon Chace (I)

1.4.5.1.3 . MTO - Mary Gersht

1.4.5.1.4 . MSSC/MSEJ - Diane Zimnica

1.4.5.1.5 . PPAGS/MTCS - Peter Spencer (I)

1.4.5.1.6 . FSCO - Michael Doi

1.4.5.1.7 . MSSLD - Janice Crawford

1.4.6 . Directrice de portefeuille (Ressources et économie) - Jane Mallen

1.4.6.1 . Directeurs, Services juridiques

1.4.6.1.1 . MEACC - Halyna Perun

1.4.6.1.2 . MRNF - Leith Hunter

1.4.6.1.3 . MAA - Raj Dhir

1.4.6.1.4 . MAAARO - Jeff Schelling

1.4.6.1.5 . MSCSC - Brian Loewen

1.4.6.1.6 . Organismes (CCC, BCCI, CCOPO, RLISS) - Jeff Simser

1.4.6.1.7 . MDT - Bridget Lynett

1.4.6.1.8 . MDNM - Andrew Macdonald

1.5 . Premier conseiller législatif - Mark Spakowski

1.6 . Sous-procureure générale adjointe, Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables - Louise Stratford

1.6.1 . Directrice, Programmes et développement communautaires, Secrétariat ontarien des services aux victimes - Linda Haldenby

1.6.2 . Directeur, Programmes et développement communautaires, Secrétariat ontarien des services aux victimes

1.6.3 . Avocate des enfants - Lucy McSweeney

1.6.4 . Tuteur et curateur public - Ken Goodman

1.6.4.1 . Directrice générale des finances - Joy Stevenson

1.6.4.2 . Directrice, Services à la clientèle - Tanya Weber-Kinch

- 1.7. Sous-procureur général adjoint/DGA Gestion des services ministériels - Dante Pontone
 - 1.7.1 . Directeur, Planification des activités et du budget - Jatinder Singh
 - 1.7.2 . Directrice, Unité des activités stratégiques des RH - Barbara Ross
 - 1.7.2.1 . Chef, Continuité des activités et gestion des situations d'urgence - Megan Dykie
 - 1.7.3 . Directrice, Installations - Susan Patterson
 - 1.7.4 . Directrice, Direction de l'analytique (I) - Susan Kyle
 - 1.7.5 . Directeur, Bureau de la sécurité pour le secteur de la justice - Matt Crone
 - 1.7.6 . Coordonnatrice, Accès à l'information - Enza Rangone*
 - 1.7.7 . Coordonnatrice, Services en français - Sabine Derbier*
 - 1.7.8 . Directeur, Services de vérification - David Horie*
- 1.8. Sous-procureure générale adjointe, Division de la justice pour les Autochtones - Kimberly Murray
 - 1.8.1 . Directeur, Division de la justice pour les Autochtones (I) - Kingsley Laurin
- 1.9. Sous-procureur général adjoint, Division des politiques - Irwin Glasberg
 - 1.9.1 . Directrice, Élaboration des politiques de la justice - Andrea Strom
 - 1.9.2 . Directrice générale, Innovation - Meredith Brown
 - 1.9.2.1 . Directeur, Développement stratégique commercial (I) - Christopher Johns
 - 1.9.2.2 . Directrice, Bureau de gestion des projets - Maura Dales
- 1.10. Sous-procureur général adjoint, Division des relations avec les organismes et les tribunaux - Ali Arlani
 - 1.10.1 . Directrice, Direction des relations avec les organismes - Ana Kapralos
 - 1.10.2 . Directrice, Direction des relations avec les tribunaux - Robin Dafoe
 - 1.10.3 . Président et directeur général, Aide juridique Ontario - Bob Ward[†]
 - 1.10.4 . Registrateur et directeur généra, Commission des alcools et des jeux de l'Ontario - Jean Major[†]
 - 1.10.5 . Directrice générale, Tribunaux de justice sociale de l'Ontario (I) - Ellen Wexler[†]
 - 1.10.6 . DGO, Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police - Michael Mamo[†]
 - 1.10.7 . Directeur général, Unité des enquêtes spéciales - William Curtis[†]
 - 1.10.8 . Directrice générale, Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement (I) - Anne Marie Predko[†]
 - 1.10.9 . Directrice générale, Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes (I) -

Anne Marie Predko[†]

1.10.10 . Directrice générale et administratrice en chef, Commission ontarienne des droits de la personne

(I) - Dianne Carter[†]

1.10.11 . Directrice générale, Centre ontarien d'assistance juridique en matière de droits de la personne -

Kathy Laird[†]

1.11 . Groupement de la justice, Directeur de l'information et SMA STJ - Robin Thompson*

1.11.1 . Responsable, Direction des solutions - Catherine Emile*

[†] Indique un organisme indépendant.

* Indique les postes qui offrent des services aux Groupement de la justice.

Les Services technologiques pour la justice offrent leur soutien au MPG et au MSCSC, mais relèvent sur le plan hiérarchique du MSCSC.

[Télécharger une version pour imprimer \(PDF\)](#)

Lois administrées par le ministère du Procureur général

- **Administration de la justice**

- Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels
- Code des droits de la personne
- Loi de 1991 sur l'arbitrage
- Loi de 1992 sur les recours collectifs
- Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (articles se rapportant à la Commission de la sécurité-incendie)
- Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail (article ayant trait au Tribunal de l'aide sociale)
- Loi de 1998 sur les services d'aide juridique
- Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues

- Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis (articles se rapportant au Tribunal d'appel en matière de permis)
- Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement
- Loi de 2002 sur la prescription des actions
- Loi de 2006 sur la législation
- Loi de 2009 sur la présentation d'excuses
- Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac
- Loi de 2009 sur les enquêtes publiques
- Loi sur l'administration de la justice
- Loi sur l'exécution forcée
- Loi sur l'exercice des compétences légales
- Loi sur l'habeas corpus
- Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels
- Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière
- Loi sur la Commission des affaires municipales de l'Ontario
- Loi sur la majorité et la capacité civile
- Loi sur la mise en liberté sous caution
- Loi sur la prescription des actions relatives aux biens immeubles
- Loi sur la preuve
- Loi sur la procédure de révision judiciaire
- Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens
- Loi sur la Société de protection des animaux de l'Ontario, L.R.O. 1990 (articles se rapportant à la Commission d'étude des soins aux animaux)
- Loi sur le ministère des Services correctionnels, L.R.O. 1990 (articles se rapportant à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles)
- Loi sur le partage de la responsabilité
- Loi sur le patrimoine de l'Ontario (partie III)
- Loi sur les amendes et confiscations
- Loi sur les commissaires aux affidavits

- Loi sur les droits des aveugles
- Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance
- Loi sur les infractions provinciales
- Loi sur les juges de paix
- Loi sur les jurys
- Loi sur les notaires
- Loi sur les services policiers (articles se rapportant au Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police, à la Commission civile de l'Ontario sur la police et à l'Unité des enquêtes spéciales)
- Loi sur les témoins de la Couronne
- Loi sur les tribunaux judiciaires

- **Droit de la famille**

- Loi sur les services à l'enfance et à la famille *(articles se rapportant à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et à la Commission de révision des placements sous garde)*
- Loi de 2000 sur la responsabilité parentale
- Loi portant réforme du droit de l'enfance
- Loi sur le droit de la famille

- **Intergouvernemental**

- Loi de 1999 sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements
- Loi de 1999 sur les conventions relatives à l'exécution des jugements
- Loi de 2002 sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques)
- Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque
- Loi sur l'arbitrage commercial international
- Loi sur l'exécution réciproque de jugements
- Loi sur l'exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni)
- Loi sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière
- Loi sur les assignations interprovinciales

- **Lois sur les biens**

Loi sur l'entrée sans autorisation

- Loi sur l'expropriation
- Loi sur la capitalisation
- Loi sur la propriété et les droits civils
- Loi sur la responsabilité des occupants
- Loi sur le partage des biens-fonds
- Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens
- Loi sur les biens en déshérence
- Loi sur les biens immeubles des étrangers
- Loi sur les biens-fonds des organisations religieuses
- Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers
- Loi sur les formules abrégées de baux
- Loi sur les hypothèques
- Loi sur les maisons de jeu et de débauche

• Réglementation du commerce

- Loi de 1992 sur la réglementation des jeux
- Loi de 1996 sur la réglementation des alcools et des jeux et la protection du public (*articles se rapportant à la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*)
- Loi de 2000 sur le commerce électronique
- Loi de 2010 sur la médiation commerciale
- Loi de 2010 sur le désintéressement des créanciers
- Loi modifiant le droit commercial
- Loi relative aux preuves littérales
- Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance
- Loi sur la conservation des documents commerciaux
- Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
- Loi sur la vente d'objets
- Loi sur la vente en bloc
- Loi sur la vente immobilière

- Loi sur la vente internationale de marchandises
- Loi sur le prêt sur gages
- Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction
- Loi sur le trafic des billets de spectacle
- Loi sur les contrats inexécutables
- Loi sur les débiteurs en fuite
- Loi sur les employeurs et employés
- Loi sur les frais de saisie-gagerie
- Loi sur les permis d'alcool
- Loi sur les récépissés d'entrepôt
- Loi sur les salaires

- **Réglementation des professions**

- Loi de 2004 sur l'expertise comptable
- Loi de 2010 sur les comptables agréés
- Loi de 2010 sur les comptables en management accrédités
- Loi de 2010 sur les comptables généraux accrédités
- Loi sur le Barreau
- Loi sur le protocole du barreau
- Loi sur les architectes
- Loi sur les ingénieurs
- Loi sur les procureurs

- **Obligations et immunité de la Couronne**

- Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public
- Loi sur l'ombudsman
- Loi sur le ministère du Procureur général
- Loi sur les fonctionnaires
- Loi sur les instances introduites contre la Couronne
- Loi sur les organismes de la Couronne
- Loi sur les procureurs de la Couronne

- **Successions**

- Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui
- Loi de 2002 sur les déclarations de décès
- Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (articles se rapportant à la Commission de la location immobilière)
- Loi portant réforme du droit des successions
- Loi sur l'administration des successions
- Loi sur l'administration des successions par la Couronne
- Loi sur la modification des fiducies
- Loi sur le Tuteur et curateur public
- Loi sur les absents
- Loi sur les dévolutions perpétuelles
- Loi sur les fiduciaires
- Loi sur les procurations
- Loi sur les substitutions immobilières
- Loi sur les successions

- **Autres lois**

- Loi de 1993 confirmant et corrigeant les Lois refondues
- Loi de 1994 sur l'intégrité des députés
- Loi de 1994 sur le don d'aliments
- Loi de 2000 sur l'Association ontarienne des ex-parlementaires
- Loi de 2001 sur le bon samaritain
- Loi de 2001 sur les recours civils
- Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels
- Loi sur l'éducation (articles se rapportant au Tribunal de l'enfance en difficulté – français et anglais)
- Loi sur l'heure légale
- Loi sur la diffamation
- Loi sur la liberté religieuse

Loi sur le Conseil exécutif

- Loi sur le lieutenant-gouverneur

- **Lois sur la démocratie**

- Loi de 2005 sur la représentation électorale
- Loi électorale
- Loi sur l'Assemblée législative
- Loi sur le financement des élections

Organismes, conseils et commissions que relèvent du ministère

Table illustrant les dépenses et revenus des organismes, conseils et commissions que relèvent du ministère.

Description	Dépenses (Prévisions 2015-2016) \$	Revenus (Prévisions 2015-2016) \$	Dépenses (Chiffres réels provisoires 2014-2015) \$	Revenus (Chiffres réels provisoires 2014-2015) \$
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	29 177 200	25 641 000	30 113 900	25 650 800
Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario	17 229 200	1 900 000	18 012 000	1 176 300
Commission ontarienne des droits de la personne	5 576 500		5 830 600	
Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	5 336 200		5 336 200	
Enquête publiques	1,000		2 402 600	
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police	7 014 200		7 334 900	
Aide juridique Ontario	386 089 100	50 800 000	364 155 600	50 800 000
Tribunaux de justice sociale	76 217 900	12 410 800	78 823 200	12 390 700
Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario	7 062 000	80 000	7 384 800	80 000
Totals	533 703 300	90 831 800	519 393 800	90 097 800

Information financière du ministère

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2015 2016

Table illustrant les charges de fonctionnement et d'immobilisations prédites du ministère pour 2015-2016						
Charges de fonctionnement	1 652 152 514					
Charges d'immobilisations	84 229 200					
Total	1 736 381 714					

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit 2015 2016

Table illustrant les charges et les actifs de fonctionnement et les immobilisations les biens immobilisés du ministère						
Crédit	Prévisions 2015-2016 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2014-2015 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2014- 2015 %	Prévisions 2014-15* \$	Chiffres réels provisoires 2014-15* \$	Chiffres réels 2013-14* \$
Charges de fonctionnement et d'immobilisations						
Administration du ministère	235 957 200	(823 800)	(0,3)	236 781 000	232 668 100	211 505 191
Poursuites contre les criminels	254 152 900	(4 935 000)	(1,9)	259 087 900	259 086 300	256 987 438
Politiques, programmes de justice et organismes	564 883 300	11 976 800	2,2	552 906 500	549 104 800	543 071 164
Services juridiques	30 828 800	(1 670 000)	(5,1)	32 498 800	32 498 700	49 450 385
Services aux						

tribunaux	465 601 700	1 055 800	0,2	464 545 900	465 277 800	462 012 906
Victimes et personnes vulnérables	171 619 200	(6 352 800)	(3,6)	9 973 000	13 456 500	8 212 600
Crédit d'impôt pour contributions politiques	6 929 600	(3 043 400)	(30,5)	9 973 000	13 456 500	8 212 600
Total, y compris mandats spéciaux	1 729 972 700	(3 792 400)	(0,2)	1 733 765 100	1 724 896 800	1 699 767 425
Moins : Mandats spéciaux	-	(766 492 800)	(100,0)	766 492 800	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	1 729 972 700	762 700 400	78,9	967 272 300	1 724 896 800	1 699 767 425
Mandats spéciaux	-	(766 492 800)	(100)	766 492 800	-	-
Crédits législatifs	6 409 014	(334 600)	(5,0)	6 743 614	20 651 668	94 995 520
Total de ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	1 736 381 714	(4 127 000)	(0,2)	1 740 508 714	1 745 548 468	1 794 762 945
Redressement de consolidation et autres redressements	43 438 000	9 788 000	29,1	33 650 000	34 764 000	18 060 706
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 779 819 714	5 661 000	0,3	1 774 158 714	1 780 312 468	1 812 823 651
Actifs de fonctionnement et biens immobilisés						

Administration du ministère	9 800	1 400	16,7	8 400	8 400	15 805
Poursuites contre les criminels	1 432 100	84 900	6,3	1 347 200	1 347 200	1 315 084
Politiques, programmes de justice et organismes	3 473 400	(4 487 300)	(56,4)	7 960 700	2 561 600	1 376 588
Services juridiques	217 000	25 500	13,3	191 500	191 500	203 383
Services aux tribunaux	32 364 400	(4 244 500)	(11,6)	36 608 900	10 278 900	93 472 350
Victimes et personnes vulnérables	88 200	3 700	4,4	84 500	84 500	85 979
Total, y compris mandats spéciaux	37 584 900	(8 616 300)	(18,6)	46 201 200	14 472 100	96 469 189
Moins : Mandats spéciaux	-	(19 250 500)	(100,0)	19 250 500	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	37 584 900	10 634 200	39,5	26 950 700	14 472 100	96 469 189
Mandats spéciaux	-	(19 250 500)	(100,0)	19 250 500	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	37 584 900	(8 616 300)	(18,6)	46 201 200	14 472 100	96 469 189

*Les prévisions du dernier exercice sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l’organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires pour les charges de fonctionnement et d’immobilisations correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l’Ontario de 2015.

Rapport annuel 2014-2015

Vue d'ensemble du ministère

Le ministère du Procureur général est chargé d'offrir un système de justice équitable et accessible qui tient compte des besoins en constante évolution des diverses communautés croissantes de la province. Le ministère s'efforce de gérer le système de justice d'une façon novatrice, durable et adaptée qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

En 2014-2015, le ministère a réalisé d'importants progrès et accompli de nombreuses réalisations dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Modernisation du système de justice

À l'automne 2014, la ministre Madeleine Meilleur a exprimé la vision du ministère, à savoir rendre le système de justice plus accessible en lançant la stratégie **Ensemble, vers un meilleur système de justice**. Il s'agit d'un plan de collaboration avec les partenaires du secteur de la justice en vue d'offrir des services de justice plus simples, plus rapides et moins coûteux à toute la population ontarienne. La stratégie mettra l'accent sur ce qui suit :

- veiller à ce que les procédures judiciaires soient plus rapides et à ce que le système de justice soit plus simple;
- établir un système intégré qui permet aux participants et aux partenaires du secteur de la justice de partager et d'obtenir l'information dont ils ont besoin;
- permettre aux participants à la justice familiale de recourir facilement à la médiation et à d'autres formes de règlement extrajudiciaire des différends dans le but d'éviter les procédures judiciaires, et veiller à ce qu'ils obtiennent facilement les services de soutien et les renseignements dont ils ont besoin;
- assurer un soutien plus efficace aux personnes ayant des troubles de la santé mentale qui entrent en contact avec le système de justice pénale, y compris aux étapes de la mise en liberté sous caution et du prononcé de la peine.

De plus, en 2014, le ministère a réitéré ses efforts visant à créer un système de justice plus moderne grâce à la planification et à la mise en œuvre de nouveaux programmes et services novateurs.

Parmi les principales initiatives, citons :

- **Dépôt en ligne de formules pour la Cour des petites créances** : En août 2014, le ministère a lancé un projet pilote dans quatre villes visant une façon plus simple et pratique de déposer une réclamation à la Cour des petites créances. Le dépôt en ligne permet aux personnes et aux entreprises de déposer des formules de la Cour des petites créances et de payer les droits de dépôt en ligne. Les demandes qui peuvent être déposées en ligne incluent des dettes exigibles en vertu d'un contrat d'une valeur de 25 000 \$ ou moins, comme des factures impayées pour des biens ou services, des prêts, des dettes de carte de crédit et des

loyers impayés. Après le succès du projet pilote de 2015, le ministère a lancé le programme à l'échelle de la province, offrant aux usagers des tribunaux une façon rapide, facile et pratique de déposer une réclamation relativement à certaines questions sans avoir à se présenter devant un tribunal. Au mois de mars 2015, plus de 20 % des petites créances sont déposées en ligne dans toute la province, éliminant ainsi des milliers de demandes papier en les rendant électroniques et offrant un accès aux services de justice 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

- **Rôles d'audience quotidiens en ligne** : Lancée en avril 2014, cette version en ligne des rôles d'audience quotidiens aide les gens à trouver l'heure et le lieu de leur comparution au tribunal. Chaque semaine, plus de 8 000 utilisateurs y font une recherche de renseignements de base concernant les affaires du lendemain, y compris le numéro de dossier, le nom des parties, l'heure et le lieu de l'audience ainsi que les motifs de la comparution. Élaboré en collaboration avec la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, le site Web offre aux utilisateurs une façon plus rapide et pratique d'accéder aux renseignements sur les rôles d'audience quotidiens qui, jusqu'à maintenant, ne pouvaient être obtenus qu'en appelant au palais de justice ou s'y rendant en personne.

En 2014-2015, la **Division des services juridiques** a entrepris un examen détaillé de son travail visant à assurer une durabilité et une efficacité à long terme, tout en maintenant des normes élevées de qualité en matière de conseils juridiques, de poursuites et de contentieux. En plus de proposer un examen du mode de financement de tous les services de contentieux des affaires civiles au sein du gouvernement, la Division a :

- renouvelé ses services de bibliothèque, offrant ses documents en ligne et réduisant ainsi son budget d'impression de 26 %;
- normalisé les procédures d'imputation du coût pour tous les services de conseils juridiques du Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil et de la Direction du droit constitutionnel;
- combiné les pratiques de poursuites du ministère du Travail et de l'ancien ministère des Services aux consommateurs, augmentant ainsi la flexibilité et la productivité du personnel, tout en réduisant la nécessité d'embaucher d'autres avocats;
- élargi son programme de services flexibles d'avocats pour supporter les surcharges de travail des directions sans avoir à augmenter l'effectif de la Division des services juridiques;

Accès à l'aide juridique amélioré

En 2014-2015, le ministère a fait avancer un plan qui, lorsqu'il sera intégralement mis en œuvre, permettra d'augmenter de plus de **un million le nombre d'Ontariennes et d'Ontariens** admissibles à l'aide juridique.

En collaboration avec Aide juridique Ontario, le ministère augmente le seuil d'admissibilité financière à l'aide juridique. Le budget de 2014 prévoyait un investissement initial visant à augmenter ce seuil de 6 % par année pendant les trois premières années du plan. La première augmentation a eu lieu le 1^{er} novembre 2014 et la seconde, le 1^{er} avril 2015.

Grâce à ces deux augmentations, 250 000 Ontariennes et Ontariens à faible revenu de plus ont désormais droit à l'aide juridique. Lorsque la stratégie sera intégralement mise en œuvre, un million d'Ontariennes et d'Ontariens à faible revenu de plus auront accès à des services d'aide juridique, ce qui fera plus que doubler le nombre de personnes admissibles avant cet investissement.

Protection de l'expression sur les affaires d'intérêt public et de la participation aux affaires publiques

En décembre 2014, la procureure générale a de nouveau déposé le projet de loi 52, la **Loi de 2015 sur la protection du droit à la participation aux affaires publiques**. Ce projet de loi vise à protéger le droit à la participation aux affaires publiques en permettant aux tribunaux de l'Ontario de déterminer et de traiter rapidement les poursuites stratégiques. La deuxième lecture de la loi a commencé le 10 décembre 2014 et s'est poursuivie en mars 2015.

Élargissement du pouvoir de l'ombudsman

La **Loi de 2014 sur la responsabilisation et la transparence du secteur public et des députés** a été adoptée en décembre 2014, modifiant du même coup la *Loi sur l'ombudsman*. Les modifications apportées à la *Loi sur l'ombudsman* ne sont pas encore entrées en vigueur. Une fois qu'elles le seront, chaque personne en Ontario aura accès à un ombudsman qui recevra ses plaintes concernant les municipalités, les conseils scolaires et les universités.

Nomination des nouveaux juges et juges de paix

En 2014-2015, le ministère a continué de renforcer le système de justice en nommant 25 juges et un juge principal régional à la Cour de justice de l'Ontario, de même que quatre juges principaux régionaux de paix.

Recours civil à l'égard d'activités illicites

La **Loi de 2001 sur les recours civils** confère à la procureure générale le pouvoir de demander au tribunal civil de rendre une ordonnance en vue d'immobiliser un bien, d'en prendre possession et de le confisquer au profit de la Couronne s'il est établi qu'il constitue le produit ou l'instrument d'une activité illégale. Ces fonds servent ensuite à indemniser les victimes, à recouvrer les montants dus à la Couronne et à financer des programmes et des initiatives qui aident les victimes d'activités illégales ou préviennent les activités illégales qui conduisent à la victimisation.

Confiscation de biens au civil (en chiffres)

Depuis novembre 2003, les biens ainsi confisqués au profit de la Couronne atteignent une valeur totale de 47,1

millions de dollars. La province détient 13,8 millions de dollars en biens immobilisés, en attendant la fin de la procédure de confiscation au civil. Au total, 21,4 millions de dollars ont été versés directement aux victimes, et 10,9 millions ont été remis sous forme de subventions. En 2014 2015, 1,2 million de dollars ont été versés en subventions pour les recours civils à 23 organismes d'exécution de la loi (municipaux, provinciaux et fédéraux) de la province relativement à des projets qui aident les victimes d'activités illégales et préviennent les activités illégales.

Mieux subvenir aux besoins des communautés autochtones

En 2014 2015, le ministère a réalisé d'importants progrès en vue de donner suite aux recommandations formulées par l'honorable Frank Iacobucci dans son rapport intitulé *La représentation des Premières Nations sur la liste des jurés en Ontario*.

- Le comité chargé de formuler des recommandations au gouvernement sur la mise en œuvre du rapport, qui s'est depuis rebaptisé « **Debwewin** », ce qui signifie « vérité », a tenu six réunions en 2014 2015. Ces réunions, qui ont eu lieu dans des communautés des Premières Nations de toute la province, visaient à établir des relations solides avec ces communautés pour faire progresser la mise en œuvre des recommandations.
- En septembre, la procureure générale a créé le **Groupe consultatif de la justice pour les Autochtones**, qui se veut une importante tribune lui permettant d'interagir avec ses partenaires autochtones du secteur de la justice. Depuis, le groupe a tenu deux réunions productives et prévoit à l'avenir se réunir tous les trimestres.
- À l'automne 2014, en collaboration avec la Nishnawbe Aski Nation, le projet pilote visant à augmenter la représentation des Premières Nations sur les listes des jurés des **enquêtes de coroner** a été officiellement lancé. Le projet, qui fut une réussite, a permis de compiler plus de 400 noms de membres de Premières Nations qui voulaient être intégrés au processus de listes des jurés du coroner.
- En décembre, le ministère a annoncé la nomination de **Kimberly Murray** à titre de première sous-procureure générale adjointe de la nouvelle Division de la justice pour les Autochtones. Son arrivée, le 1^{er} avril 2015, correspondait au lancement officiel de la Division.

Transformation du groupe de tribunaux décisionnels

Le ministère a poursuivi son projet de **partage des locaux** visant à réunir ses 18 tribunaux décisionnels de Toronto qui font partie des trois groupes (Tribunaux de l'environnement et de l'aménagement du territoire Ontario, Tribunaux de justice sociale Ontario et Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario) au sein du même immeuble public. Le travail de regroupement s'est poursuivi avec l'intégration, le 1^{er} avril 2015, de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels aux Tribunaux de justice sociale Ontario. Le Comité de direction de la justice administrative a été créé afin d'examiner les options d'un

cadre juridique et opérationnel plus moderne et plus cohérent pour la justice administrative au ministère du Procureur général. Le ministère a aussi réitéré son soutien à la décision du gouvernement de transférer le système de règlement des différends de l'assurance-automobile au Tribunal d'appel en matière de permis, qui fait partie des Tribunaux de la sécurité, des appels en matière de permis et des normes Ontario.

Services aux victimes d'actes criminels et aux personnes vulnérables

Le programme Services aux victimes – Ontario du ministère offre de nombreux services et soutiens essentiels aux victimes d'actes criminels et à leurs familles. En 2014-2015, ces programmes ont continué de produire des résultats positifs. Par exemple :

- Le **Programme d'aide aux victimes et aux témoins** (PAVT) fournit du soutien aux victimes et aux témoins de crimes pour qu'ils comprennent mieux le processus des tribunaux criminels et y participent davantage. La norme de prestation des services du PAVT indique le rendement de ce programme. Le personnel du PAVT doit faire le nécessaire pour communiquer avec les clients dirigés vers le programme dans les trois jours ouvrables. En 2013-2014, cette norme a été respectée dans plus de 96 % des cas.
- Le **Programme de visites surveillées**, qui est offert par des organismes sans but lucratif de toutes les régions de l'Ontario, fournit un endroit sûr pour les visites et les échanges touchant un enfant et un parent ou une autre personne qui n'en a pas la garde en cas d'inquiétudes concernant la sécurité. Chaque année, le programme permet plus de 70 000 visites et échanges surveillés. L'année dernière, plus de 99 % des visites et des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de ce programme se sont déroulés sans incident.

Le ministère offre aussi une vaste gamme de services en soutien aux personnes vulnérables.

En 2014-2015, le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP) a agi à titre de curateur public pour environ 13 106 personnes frappées d'incapacité mentale. En outre, il a reçu 5 536 recommandations de traitement et effectué 200 vérifications et enquêtes sur le terrain relatives à des allégations de préjudice, de négligence ou d'abus.

Le **Bureau de l'avocate des enfants** représente les enfants dans les instances relatives à la protection de l'enfance, les litiges et les différends en matière de droits de garde et de visite. Le Bureau aide plus de 20 000 enfants en tout temps grâce à quelque 80 employés et 750 agents des services juridiques et cliniques rémunérés à l'acte situés dans toute la province.

Construction de notre infrastructure des palais de justice

Tout au long de 2014-2015, l'Ontario a continué de financer son programme de construction de tribunaux et d'investir dans les édifices existants. Les nouveaux palais de justice offrent des services de justice modernisés, plus efficaces et plus accessibles, stimulant du même coup les économies régionales en créant et en soutenant des centaines d'emplois. Tous les nouveaux édifices sont conçus et bâtis en respectant la certification argent de la

norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) du Conseil du bâtiment durable du Canada, en intégrant des pratiques de construction durables sur le plan de l'environnement et une conception écoénergétique.

Bon nombre de grands projets de construction et de rénovation de palais de justice ont atteint des jalons en 2014-2015, y compris :

- Le **Palais de justice de Thunder Bay** a officiellement ouvert ses portes en avril 2014. L'immeuble de six étages compte 19 salles d'audience et renferme la toute première salle de conférence et de transaction pour les Autochtones de l'Ontario. Il s'agit d'un endroit culturellement et architecturalement riche, où les traditions de justice autochtone sont reconnues et comprises.
- Pour répondre aux besoins croissants de la communauté, l'agrandissement du **Palais de justice A. Grenville et William Davis**, à Brampton, a débuté en janvier 2015.

Amélioration de l'efficacité du système de justice pénale

Le ministère et ses partenaires du secteur de la justice ont poursuivi leurs efforts pour améliorer l'efficacité du système de justice pénale et réduire les délais grâce à la stratégie **Justice juste-à-temps** (JJAT).

La stratégie JJAT applique une approche fondée sur les données probantes au système de justice pénale pour favoriser la collaboration et l'innovation de façon à améliorer les processus tout en surveillant et en évaluant les résultats. Les responsables travaillent avec les dirigeants locaux et régionaux à définir des objectifs visant à augmenter le pourcentage de causes répondant aux critères. Ils fixent un nombre général de comparutions et de jours pour la plupart des causes criminelles impliquant des adultes qui sont traitées par le système, en tenant compte du fait que toutes les causes ne peuvent pas ou ne devraient pas nécessairement répondre aux critères.

En 2014, le système de justice pénale de la province a réglé :

- 60,3 % des causes moins complexes en cinq comparutions ou moins;
- 60,3 % des causes moins complexes en 90 jours ou moins;
- 64,7 % des causes plus complexes en dix comparutions ou moins;
- 65,8 % des causes plus complexes en 240 jours ou moins.

Fin de l'enquête publique sur l'effondrement du centre commercial Algo

Après des mois de recherche et de consultation, l'enquête indépendante concernant les événements entourant l'effondrement du **centre commercial Algo** d'Elliot Lake a pris fin en 2014. Le rapport final du commissaire Paul R. Bélanger a été soumis à la procureure générale en octobre lors d'une activité qui s'est déroulée dans la communauté d'Elliot Lake.

Bien qu'il s'engage à tenir compte de chaque recommandation, le gouvernement a immédiatement convenu de

prendre les mesures suivantes :

- établir un comité consultatif et entamer les consultations avec les intervenants, y compris nos partenaires municipaux, sur la façon de mettre en œuvre les recommandations;
- élaborer des lignes directrices et collaborer avec les premiers intervenants pour clarifier le rôle et les responsabilités des inspecteurs et des ingénieurs du ministère du Travail sur les lieux d'une évacuation ou d'un sauvetage en cours;
- revoir la doctrine du système de gestion des incidents qui guide les premiers intervenants lorsque plusieurs organismes participent à une intervention et décrit la structure de commandement.

En outre, le ministère s'est engagé à mettre en œuvre de nombreuses suggestions visant à améliorer le processus d'enquête publique et travaillera avec l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et le ministère des Affaires municipales et du Logement à la formulation de recommandations ayant des répercussions sur le métier d'ingénieur.

À la recherche de solutions aux problèmes de paiement dans le secteur de la construction

En 2014, le ministère a lancé un **examen par des experts** de la *Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction* en réponse aux préoccupations des intervenants concernant la promptitude des paiements et l'efficacité du règlement des différends dans l'industrie de la construction, comme encourager le paiement rapide des services et des matériaux et assurer la répartition équitable du risque lié aux paiements.

Mené par Bruce Reynolds, expert renommé en droit de la construction et associé principal de Borden Ladner Gervais LLP, l'examen inclura l'évaluation de la question des paiements dans le secteur de la construction.

L'examen devrait s'achever en décembre 2015.

Examen du caractère adéquat et de la fiabilité du programme d'analyses capillaires de Motherisk

En novembre 2014, la procureure générale a nommé Susan Lang, ancienne juge de la Cour d'appel de l'Ontario, pour diriger l'**examen indépendant** du programme d'analyses capillaires de Motherisk.

Plus précisément, l'examen portait sur :

- le caractère adéquat et la fiabilité de la méthode d'analyse des mèches de cheveux par immunoessai biochimique utilisée par Motherisk de 2005 à 2015 dans des instances portant sur la protection d'enfants et des instances pénales;
- la nécessité de mener un examen supplémentaire concernant des cas précis, ou des catégories de cas, dans lesquels la méthode d'analyses capillaires de Motherisk a été utilisée.

Remarque : En avril 2015, l'honorable Susan Lang a recommandé d'élargir la portée de son mandat afin de procéder à un examen plus vaste du programme. Par conséquent, l'examen indépendant comprenait dorénavant les responsabilités additionnelles suivantes :

- Examiner le caractère adéquat et la fiabilité de la méthode d'analyse des mèches de cheveux pour dépistage de drogue et d'alcool utilisée par le laboratoire Motherisk et pas seulement de la méthode d'analyses par « immunoessai biochimique ».
- Étendre la période visée par l'examen de cinq ans, afin d'inclure les dépistages effectués de 2010 à 2015.
- Examiner la mesure dans laquelle le fonctionnement du laboratoire Motherisk de 2005 à 2015 était conforme aux normes médico-légales reconnues internationalement.
- Examiner d'autres questions liées au fonctionnement du laboratoire que l'examinatrice estime appropriées.

Les constatations de l'examen indépendant détermineront si d'autres mesures s'imposent pour assurer la confiance du public à l'égard du système de protection de l'enfance et du système de justice pénale de la province. Afin d'accorder à l'examinatrice indépendante le temps et les ressources nécessaires pour remplir son mandat élargi, la date limite de soumission du rapport final a été reportée au 15 décembre 2015.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles 2014-2015

Table illustrant les dépenses ministérielles, 2014-2015

Dépenses ministérielles (\$) 2014/15	
Fonctionnement	1 667 202 158
Immobilisations	78 346 300
Effectif (Au 31 mars 2015)	7 866,36

Perspectives provisoires 2014-2015, ministère du Procureur général (exclut les redressements de consolidation) (redressées)
**Ressources humaines - ministère du Procureur général*